

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h10, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : Mme Frédérique SEVESTRE

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE

Absents excusés : Mme Evelyne GENEQUE
Mme Olivia DEVOS (Pouvoir à M. René BONNET)
Mme Fanny LE GALLO
M. Julien PICHOT
Mme Julie DE FRANQUEVILLE (Pouvoir à Mme Frédérique SEVESTRE)

Date de la convocation

11/06/2022

Date d'affichage

11/06/2022

Objet de la Délibération :**TRAVAUX DE VOIRIE 2022****Délibération n° 2022_50**

Compte tenu des dégâts constatés rue de la Croix de Fer après les précipitations du 4 juin 2022, le revêtement de cette voie est à reprendre en priorité.

Une demande a été formulée auprès de la préfecture au titre du fonds de solidarité prévu à l'article L1613-6 du CGCT, car les sinistres sur les voiries ne sont pas pris en compte par les assurances.

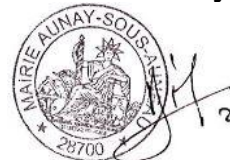
Il serait judicieux d'engager en priorité les travaux de voirie dans cette rue et de différer les travaux prévus rue des groseilliers.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'engager les travaux de réfection de la chaussée du bas de la rue de la croix de Fer et le trottoir rue du Grand Mont à l'angle de la rue de la Croix de Fer et de prévoir des travaux de réfection de certains chemins.
- Approuve la demande formulée auprès de la Préfecture pour une indemnisation dans le cadre de l'article L1613-6 du CGCT sur la Dotation de Solidarité dans le cadre des événements climatiques.
- Décide de différer les travaux de voirie prévus rue des Groseilliers.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu**de :**

- L'envoi en Préfecture le : 22/06/2022
- L'affichage en Mairie le : 22/06/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 22/06/2022

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau****Robert DARIEN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative